

PRÉSIDENTE
Le pôle communication

Paris, le 12 juillet 2019

COMMUNIQUÉ

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, a nommé Anne Frago au collège des garants de la Convention citoyenne.

La Convention citoyenne sera composée de 150 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la société. Mise en place pour répondre à la double nécessité de plus de participation et de plus d'écologie exprimée par les Français, elle aura pour mandat de définir des mesures structurantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle pourra formuler toute proposition de nature législative ou réglementaire.

Le rôle du collège des garants est d'assurer l'indépendance des travaux de la Convention, en veillant notamment au respect des principes d'impartialité et de sincérité. Le collège est composé de trois personnalités nommées par le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Conseil Economique Social et Environnemental.

Anne Frago, entrée à l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 1983, occupe aujourd'hui la fonction de Directrice du service Culture et questions sociales depuis le 1^{er} janvier 2013.

Madame Frago s'est emparée des nouveaux enjeux en matière de démocratie participative. Elle a ainsi été cheffe du secrétariat de la commission de réflexion « numérique et libertés » qui associait à parité au collège des députés un collège d'experts de la société civile pour définir un ensemble de recommandations relatives à la protection des libertés publiques à l'âge numérique (2014-2015). Elle a également eu la responsabilité du groupe de travail « démocratie numérique et nouvelles formes de participation citoyennes », mis en place par le Président de l'Assemblée, dont le but était de réfléchir à la façon d'organiser, dans le respect du principe représentatif, la participation des citoyens aux travaux du Parlement (2017-2018).

Richard Ferrand se réjouit que les compétences reconnues de cette haute fonctionnaire de l'Assemblée nationale soient mises au service de la Convention citoyenne.

CONTACT PRESSE :

Christophe Malbranque – 01 40 63 59 48
presse.presidence@assemblee-nationale.fr